

Comment faire ma
demande ? A qui
s'adresser ? Quelles sont
les étapes à suivre ?

Est-ce que mon
projet de césure
peut-être refusé ?

Ma bourse sur critères
sociaux, sera-t-elle
maintenue ?

La césure en 10 diapositives



OK pour une césure, mais

1

Comment faire ma demande ? A qui s'adresser ? Quelles sont les étapes à suivre ?

2

Et si je change d'orientation, de projet, pendant ma césure ?

3

Est-ce que mon projet de césure peut-être refusé ?

4

Est-ce que je dois indiquer mon projet de césure dans ma candidature en master ?

5

Ma bourse sur critères sociaux, sera-t-elle maintenue ?

6

Un stage pendant cette césure ?



La césure, c'est quoi ?

- > **En accord avec votre établissement**, une parenthèse d'un an ou d'un semestre
- > Pendant la césure, vous êtes **inscrit à l'université dans la formation que vous intégrerez à votre retour** → adossement sur l'année N+1.

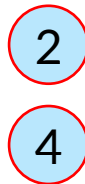
Objectif ?

Vivre d'autres expériences tout **en conservant son statut étudiant** et les avantages associés

Comment ?

En effectuant une demande de césure auprès de la **formation** de rattachement (N+1)

- > **DONC il faut d'abord être ACCEPTÉ dans la formation N+1** et ensuite POSTULER à la césure
- > **Votre place est gardée (en N+1) pour la rentrée suivante !***



*Vous pouvez renoncer à cette place si vos projets évoluent pendant l'année de césure

Quand ?

- **Une seule césure par cycle d'étude** (1 en cycle Licence, 1 en cycle Master et 1 en cycle Doctorat)
- Dès l'année post bac et à **tout moment** du cursus

*NB → pour chaque **dernière année du cycle de formation** (Licence, Master, Doctorat), la césure ne pourra être autorisée **que sur l'année entière ou sur le semestre impair** (S5 et S9)*



La césure pour qui ?

- **Ouverte à tous**, à l'exception des étudiants bénéficiaires de la formation continue
- *Attention pas de possibilité d'adossement de césure sur les années à concours*

*Ex : première année d'IEP et de PASS > perte du bénéfice de la réussite au concours...
votre place est perdue au retour !*



La césure : un texte de loi national

MAIS

→ Une mise en œuvre spécifique à chaque établissement



ATTENTION



La mise en œuvre de la césure est spécifique à chaque université.

Renseignez-vous toujours auprès de l'université auprès de laquelle vous souhaitez adosser votre période de césure.



QUI contacter à L'UGA ?

Les équipes pédagogiques et administratives de votre formation N+1 sont au cœur du processus de validation de la demande

Pendant la césure les modalités d'accompagnement sont laissées au choix de cette équipe pédagogique



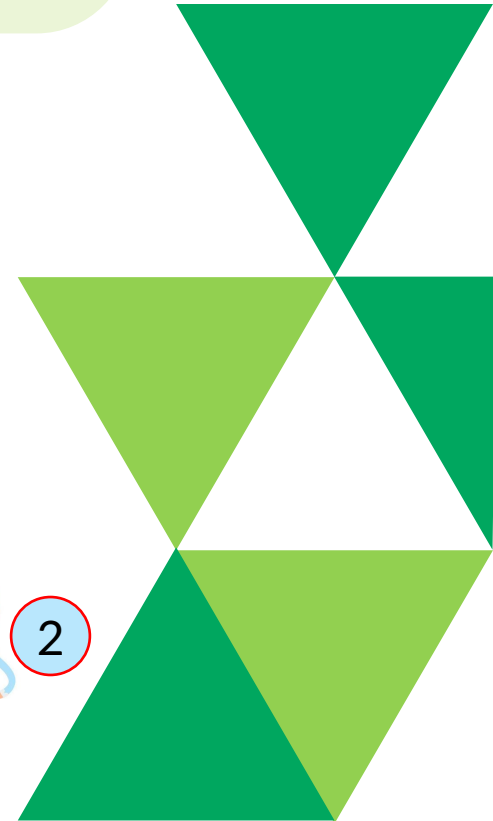
Pièces obligatoires ?

A joindre **au formulaire de demande** :

Lettre de motivation détaillant les objectifs du projet et les modalités de réalisation de la césure (pour les étudiants extérieurs à l'UGA relevés des notes).



Optionnel : tout document permettant de préciser le projet



La césure : motif de refus ?

L'objet même de la césure est **de faire un pas de côté** et d'explorer d'autres champs possibles... Un projet de césure **NE peut PAS être refusé sur le prétexte qu'il est jugé éloigné de la formation**



→ **Un projet personnel, sans justificatif, est tout à fait recevable**

- Les demandes de césure doivent **être réalisées avant le début des enseignements** et en respectant le [calendrier](#) défini par la formation (N+1),
- L'important est la « qualité, cohérence du projet » : **anticipé, structuré, sécurisé**
 - Le projet **ne doit pas représenter un risque** pour votre sécurité



La césure : site et étapes indispensables à l'UGA

Afin d'obtenir le statut étudiant plusieurs démarches administratives doivent être réalisées



- **LIRE** : texte de mise en œuvre de la césure à l'UGA *
- **CONSULTER** : la liste des référents et le calendrier césure

Si réponse positive :

- **SIGNER** : Convention de césure
- **S'INSCRIRE** (à taux réduit) administrativement à l'UGA

- > **REALISER** sa césure 😊
Tenir informé la scolarité
- > **INTEGRER** sa formation à l'issue de la période de césure.

Si réponse négative justifiée au regard des objectifs du projet de césure > **FAIRE** appel

DEPOSER à la scolarité de la formation N+1 :

- le formulaire de demande de césure
- votre lettre de motivation
- document précisant le projet, le cas échéant

RECCUPERER un accusé de réception daté du jour de dépôt



Séjour à l'étranger, avant le départ
REMPLIR obligatoirement le formulaire en ligne sécurité UGA

* Mise en œuvre spécifique à chaque établissement

Bourse sur critères sociaux – pendant la césure?

- › le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'équipe pédagogique
- › cette décision est mentionnée dans le doc « [convention de césure](#) »

Extrait du document : « convention de césure »

Avis du directeur/de la directrice de la composante :

sur le maintien de la bourse sur critères sociaux : ☒ Favorable

☐ Défavorable

sur la dispense d'assiduité :

☒ Favorable

☐ Défavorable

Motivation obligatoire pour toute décision de refus du maintien de la bourse :

- › La décision de l'équipe pédagogique repose sur la qualité et la cohérence du projet de césure : **anticipé, structuré, sécurisé**
- › Argumenter l'égalité des chances. Exemple : pas d'aide parentale pour financer une mobilité...

Attention : la bourse utilisée sera déduite de votre droit global à bourse



Un stage pendant la césure, similitudes / spécificités

Le décret 2021-1154 du 3 septembre 2021 rend possible la césure sous forme de stage

	« STAGE CLASSIQUE »	« STAGE CÉSURE »
Similitudes	- une convention de stage tripartite obligatoire - un enseignant référent signataire de cette convention - les procédures de l'UGA pour les départs à l'étranger (aspects sécuritaires, vigilances sur zones MEAE).	
Spécificités	- Le Stage permet de mettre en pratique les acquis de la formation	- Le thème du stage <u>peut être totalement différent</u> des enseignements de la formation



Un stage césure sans évaluation :

- › Pas d'obligation de restitution de la part du stagiaire
- › Stage seulement reconnu comme un stage facultatif et ne peut pas se substituer au stage obligatoire d'année diplômante

La césure à l'étranger, sous quelles conditions ?

- › Formulaire à remplir > [formulaire en ligne sécurité UGA](#)
- › Vous communiquerez ensuite à votre référent césure en composante le mail de validation reçu suite à votre demande via ce formulaire
- › Une étude de faisabilité est nécessaire selon le lieu de césure : conditions de circulation dans le pays, consignes sanitaires, restrictions et contraintes pour chaque pays, etc. : <https://reopen.europa.eu/fr>
- › Vigilances sur zones MEAE (pas de stage en zone orange ou rouge) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- › Une assurance accidents corporels et responsabilité civile est fortement recommandé pendant la césure.



Pour aller plus loin : FAQ césure du Ministère

Ai-je automatiquement droit à la césure ?

Non, vous devez en faire la demande et c'est votre établissement qui va vous accorder ou non la césure, en fonction des critères qu'il aura fixés et publiés.

FAQ | La césure, comment ça marche ?

Lors d'une césure, ai-je toujours droit à ma carte étudiante ?

Oui, car vous devez être inscrit-e au sein de votre établissement pendant la période de césure - justement afin de pouvoir bénéficier du statut étudiant et de la plupart des avantages liés à ce statut. Si vous effectuez votre césure sous la forme d'une formation dans un autre établissement d'enseignement supérieur, celui-ci vous délivrera une deuxième carte d'étudiant lors de votre inscription dans la formation.

gouv.fr
étudiant

Puis-je faire plusieurs césures durant mon cursus universitaire ?

Oui, vous avez la possibilité de faire plusieurs césures durant votre cursus universitaire. Vous pouvez effectuer une césure par cycle d'étude avec l'accord de votre établissement (cycle Licence, cycle Master et cycle Doctorat).

Les ressources UGA sur la césure : où les trouver ?

La PAGE PROSE-césure : d'autres MINI-SUPPORTS pour faire le point et un joli témoignage

Sur les questions et idées reçues... Décider de son statut pendant cette année de pause !

Des freins ?



Si je quitte la fac, je ne pourrai pas y retourner...

NON ! Ce n'est pas renoncer à ses études mais s'accorder un temps pour vivre ses expériences. Attention au-delà de 2 ans de pause vous basculez en statut formation continue.

J'aurai un trou dans mon CV !

Au contraire ! cette parenthèse est riche d'expériences, qui bien valorisées vous apporteront une plus value dans votre parcours de formation et professionnel

Pas sûr que je sois suffisamment autonome !

Des dispositifs et structures vous accompagnent et peuvent vous financer : services civiques, corps européens de solidarité, Missions Locales....

Je ne pourrai pas convaincre ma famille.

Il sera nécessaire de travailler le contenu et la forme que prendra cette année de pause. Plus elle sera réfléchie, structurée plus vous les embarquerez !

Pour se repérer, saisir les possibles et envisager un plan d'action

Les différents possibles, en France ou à l'étranger

Ce que vous pouvez faire durant cette pause > Hormis « rien » 😊



Plus ou moins en autonomie

- Faire un stage
- S'engager volontaire
- Se former
Formation disjointe de sa formation d'origine
- Entreprendre
- Réaliser un projet personnel
- Travailler

« Faire une pause pendant ses études, c'est possible ? »

« Des idées d'expériences à vivre pendant la césure ou l'année sabbatique »